

AIDE À LA FORMATION BAFA

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Il est délivré à l'issue d'une formation payante.

La mairie de Miramas a mis en place un dispositif de prise en charge financière de la formation BAFA pour certains jeunes et/ou demandeurs d'emploi de la commune en fonction de leur projet et de leur situation.

Un dossier de demande de financement (à télécharger ci-dessous) doit être adressé à Monsieur le Maire. Après validation de la candidature par une commission municipale, le candidat est contacté par les services municipaux pour intégrer un stage de formation.

Pour participer à cette formation, les candidats doivent avoir à minima 17 ans au premier jour du stage de formation de base.

→ [Dossier d'inscription](#)

Dépôt des dossiers à l'accueil du service des ressources humaines à l'hôtel de ville ou par e-mail : emploi@mairie-miramas.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION BAFA

Préparer l'animateur à :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

En savoir plus

Hôtel de ville

Adresse : place Jean-Jaurès

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

→ [Jobs dans ma ville : nos emplois saisonniers et des opportunités toute l'année](#)

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

→ [BAFA-BAFD](#)